



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRETARIE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 051 07 2024 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de
son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par le Maire en vertu
de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-035 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives les 18 et 19 mai 2024
- Décision n° 2024-036 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives le 1^{er} juin 2024
- Décision n° 2024-037 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 6 juin 2024
- Décision n° 2024-039 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 14 juin 2024
- Décision n° 2024-040 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 22 et 23 juin 2024
- Décision n° 2024-041 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 21 juin 2024
- Décision n° 2024-042 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 29 juin 2024
- Décision n° 2024-044 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives le 15 juin 2024
- Décision n° 2024-045 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 7 juillet 2024
- Décision n° 2024-046 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 20 juillet 2024
- Décision n° 2024-047 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 13 juillet 2024

Concessions Cimetière :

- Décision n° 2024-034 : Acte de concession - Division 7 section B4 - 15 ans
- Décision n° 2024-043 : Acte de concession - Division 7 section B5 - 15 ans

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été
confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240710-DE-2024-051cor-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024